



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026 A 19H

**ORDRE DU JOUR :**

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**

- Constitution du Centre Communal d'Action Sociale
- Renouvellement de la Commission Communale Impôts Directs
- Désignation d'un correspondant incendie et secours
- Référent déontologue élus

**TRAVAUX :**

- Renouvellement Eclairage Public 2026

**INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.
- Appel des conseillers municipaux - quorum

Monsieur Le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- ⇒ La présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) à savoir la présence de la majorité des membres en exercice soit 12 personnes. Pour le calcul du quorum, seuls les conseillers municipaux qui sont personnellement et physiquement présents comptent. Les conseillers absents ou représentés ne comptent pas pour le calcul des présents. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième convocation doit être adressée aux élus dans un délai de 3 jours francs. Pour cette seconde réunion qui doit se tenir le plus rapidement le quorum n'est pas exigé.
- ⇒ Les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Présents : BRUYERE Maud (arrivée en cours de réunion) - CHAPUIS Christian - CHOMIENNE Clément - CLOT Susie - COLOMBET Jaky - DREVET Hélène (arrivée en cours de réunion) - DURIEUX Pierre - FILHOL Julien - GOUY Pascal - GRANGE Jean-Paul - GROSSO Jocelyne - JACQUIOT Maxime - LIMAIEM Wahiba - MARCON Catherine - MARCON Pierrick - MERLE Pascale - MORELLON Catherine - MOUNIER Maëlle - NICOLAS Justine - PAULOIS Florian - PEYRE Laurent - SOUCHON Patricia (22)

Absents : (0)

Excusés : YILMAZ Yener (pouvoir à Pascal GOUY) (1)

- Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Catherine MARCON est désignée secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la dernière séance

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2026 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2026 est approuvé à l'unanimité sans remarque particulière.

ORDRE DU JOUR :

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**

- Constitution du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur Le Maire rappelle qu'il convient d'installer le CCAS et donc de désigner ses membres. Un CCAS est créé dans toutes communes de + de 1500 habitants. Il explique que le CCAS est dirigé par un Conseil d'Administration. L'élection et la nomination des membres du Conseil d'Administration ont lieu pour la durée du mandat de ce conseil. Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Monsieur Le Maire explique que le Conseil Municipal fixe par délibération le nombre de membres du Conseil d'Administration. Ce nombre est au maximum de 16 :

8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal

8 membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune.

Monsieur Le Maire propose de fixer le nombre de membres à 10 (5 membres élus et 5 membres nommés). Le Maire est président de droit.

Monsieur Le Maire propose de désigner comme membres élus en son sein :

- Pascale MERLE (Vice-Présidente)
- Jean Paul GRANGE
- Jocelyne GROSSO
- Catherine MORELLON
- Clément CHOMIENNE

*Il est demandé au Conseil Municipal de valider ces propositions et d'autoriser Monsieur Le Maire à désigner par arrêté les membres nommés parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal à savoir :*

- Georges CHALAYE
- Karine POUGHON
- Denise ROUSSET
- Angèle NOUVET
- Géraldine VIALLA

Monsieur le Maire rappelle que le rôle du CCAS consiste à recenser les besoins sociaux et à identifier les personnes en difficulté. Il souligne qu'il s'agit d'une mission à la fois noble et complexe, car ces situations sont souvent peu visibles. Les signalements proviennent notamment des infirmières, des médecins et des assistantes sociales.

Il précise que le CCAS dispose d'un budget distinct, qui doit être équilibré. Le CCAS ne perçoit désormais plus la quote-part issue des renouvellements de concessions dans les cimetières. Une subvention du budget principal est donc nécessaire afin d'assurer cet équilibre. Il est également important de développer des ressources propres.

Le rôle du CCAS est aussi d'organiser le repas des aînés et de gérer les jardins partagés.

Madame MERLE explique que, parmi les personnes nommées, figurent notamment l'ancien président de l'ADMR local, également représentant de l'UDAF, une infirmière libérale, une ancienne animatrice en EHPAD, une infirmière du SSIAD ainsi qu'une AESH intervenant à l'école privée. Toutes exercent ou ont exercé une profession en lien avec le secteur social.

Monsieur le Maire invite enfin les personnes non-membres du CCAS à faire remonter les besoins identifiés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants au sein du CCAS :

- Pascale MERLE (Vice-Présidente)
- Jean Paul GRANGE
- Jocelyne GROSSO
- Catherine MORELLON
- Clément CHOMIENNE

- **Renouvellement de la Commission Communale Impôts Directs**

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), la Commune de Dunières doit renouveler sa Commission Communale des Impôts Directs suite aux dernières élections municipales, cette dernière étant composée de :

Monsieur Le Maire ou un adjoint délégué, président de la commission

8 commissaires titulaires

8 commissaires suppléants (désignés en cas d'absence de titulaire)

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur des finances publiques à partir d'une liste de 32 contribuables proposée sur délibération du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner tous les membres du Conseil Municipal soit 22 membres ainsi que les membres suivants :

- BALANDRAUD Maurice
- BLANC Guillaume
- CHARREL Jean Luc
- DREVET Stéphane
- DUCHAMP Alexis
- DURIEUX Henri
- MEYNET Isabelle
- MOULIN Christophe
- RASCLE Jean Paul
- VALLAT Robert

*Il est demandé l'avis du conseil municipal*

Monsieur le Maire explique qu'une bonne connaissance de la commune est appréciée pour siéger au sein de la CCID. Il précise que, chaque année, l'administration fiscale transmet une liste de dossiers à examiner. La commission se prononce notamment sur le classement des habitations. Les dossiers étudiés sont le plus souvent liés à des décisions d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants :

- 22 membres du conseil municipal +
- BALANDRAUD Maurice
- BLANC Guillaume
- CHARREL Jean Luc
- DREVET Stéphane
- DUCHAMP Alexis
- DURIEUX Henri
- MEYNET Isabelle
- MOULIN Christophe
- RASCLE Jean Paul
- VALLAT Robert

⇒ Arrivée de Hélène DREVET - 19H20

- Désignation d'un correspondant incendie et secours

En application de la loi MATRAS du 25 novembre 2021, le décret n°2022-091 du 29 juillet a créé les « conseillers incendie et secours ».

Ce texte délimite le périmètre de ces nouvelles attributions.

Le « correspondant incendie et secours » a pour missions essentielles de :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de votre commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de votre commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par votre commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre incendie de votre commune.

L'ensemble de ces missions doit faire l'objet de remontées régulières au conseil municipal.

*Il est demandé au Conseil Municipal de désigner le correspondant incendie et secours.*

Monsieur le Maire estime que la candidature de Pierrick MARCON serait la plus adaptée au regard de son engagement en tant que sapeur-pompier volontaire. Il précise que Pierrick MACON travaille parallèlement à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde.

Ce document a vocation à être utilisé en cas de sinistre afin de définir et d'organiser les procédures à mettre en œuvre. Le matériel y est notamment répertorié et des exercices grandeur nature pourront être envisagés. Les principaux risques identifiés concernent les risques chimiques, les incendies et les inondations.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Pierrick MARCON comme correspondant incendie et secours.

- Référent déontologue élus

Suite aux élections municipales, Monsieur Le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, les collectivités ont l'obligation de désigner, par délibération, un référent déontologue pour leurs élus.

Les articles R. 1111-1-A et suivants du CGCT fixent les modalités de désignation.

L'article 218 de loi 3DS (loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification) prévoit la possibilité pour tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés dans la Charte de l'élu local (article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur Le Maire propose de désigner :

comme référent déontologue proposé par l'AMF Haute-Loire.

*Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord.*

Monsieur le Maire explique que le référent déontologue peut être sollicité par la collectivité en cas de besoin.

Jocelyne GROSSO demande des exemples de situations concernées. Il est précisé qu'il peut s'agir de dossiers présentant un possible conflit d'intérêts ou encore de demandes d'avis concernant la possibilité pour des élus de siéger dans certaines instances.

Le référent déontologue exerce une mission d'accompagnement, de conseil et de prévention des risques d'atteinte à la probité. Il est tenu au secret professionnel. Les avis et conseils qu'il rend demeurent consultatifs.

Monsieur PAYET a accepté d'assurer cette fonction pour la commune de Dunières. Il occupait déjà ce rôle lors du précédent mandat. Lorsque les missions de référent déontologue sont exercées, le montant maximal de l'indemnité pouvant être versée est fixé à 80 € par dossier.

Le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention : Maxime JACQUIOT) donne son accord et désigne Monsieur PAYET Gérard, comme référent déontologue élus.

#### **TRAVAUX :**

- Renouvellement Eclairage Public 2026

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage public 2026 dans les lieux-dits suivants : rue de l'Eglise, quartier des Pinacelles, le Bancel et le coffret du terrain de pétanque.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la Commune a transféré la compétence éclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 68 612.86 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 85% soit :

$$68\,612,86 * 85\% = 58\,320,93 \text{ €}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

*Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avant-projet des travaux en fixant la participation de la Commune à la somme de 58 320.93 € et de confier la réalisation de ceux-ci au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire.*

Monsieur Le Maire indique que le passage à l'éclairage LED génère des économies importantes, auxquelles s'ajoutent celles liées aux coupures nocturnes, à l'exception des grands axes. Ces économies ont permis de compenser l'impact des hausses tarifaires de l'électricité.

Patricia SOUCHON précise que les poteaux seront également remplacés dans la rue de l'Église. Concernant la pétanque, il s'agit de l'installation d'une borne foraine extérieure.

Pierrick MARCON indique que la commune compte 736 points lumineux environ. Il précise que le programme de renouvellement des ampoules en LED arrive à son terme ; seuls quelques secteurs et les hameaux éclairés restent à traiter. Il espère un démarrage des travaux au début du mois de juillet.

Maxime JACQUIOT demande une estimation des économies réalisées. Il lui est alors précisé que :

<b>DEPENSES ELECTRICITE SUR 5 ANS</b>			
<b>ANNEES</b>	<b>MEGAWATTS</b>	<b>MONTANTS TTC Eclairage Public</b>	<b>TOTAL ANNEE EDF</b>
<b>2021</b>	<b>250.3</b>	<b>40 971,38 €</b>	<b>143 470,09 €</b>
<b>2022</b>	<b>184.9</b>	<b>34 833,14 €</b>	<b>114 215,04 €</b>
<b>2023</b>	<b>165.7</b>	<b>35 168,34 €</b>	<b>133 311,63 €</b>
<b>2024</b>	<b>127.8</b>	<b>31 875,07 €</b>	<b>132 103,70 €</b>
<b>2025</b>	<b>114.1</b>	<b>28 440,37 €</b>	<b>112 878,97 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet des travaux en fixant la participation de la Commune à la somme de 58 320,93 € et confie la réalisation de ceux-ci au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire.

⇒ Arrivée de Maud BRUYERE : 19h35

Patricia SOUCHON précise que, lorsqu'une lampe ne fonctionne pas, il convient de le signaler en mairie. Dès lors qu'un nombre suffisant d'interventions est recensé, l'entreprise FRAISSE d'Yssingeaux, titulaire du marché auprès du SDE, intervient.

#### **INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

Monsieur Le Maire revient sur la commémoration du 8 mai et remercie les élus présents. Il se félicite d'une participation grandissante, notamment avec la présence des scolaires et, cette année, celle des classards. Il rappelle d'ailleurs qu'autrefois les conscrits étaient les jeunes appelés à effectuer leur service militaire et qu'une cocarde leur était remise à cette occasion.

Julien FILHOL, professeur au collège, ajoute qu'un groupe d'élèves s'est rendu à Verdun dans le cadre d'un voyage scolaire, puis à Strasbourg pour visiter le Parlement européen, soulignant la portée symbolique de ce parcours.

Hélène DREVET remercie tout particulièrement Madame Hélène PATOUILLARD, professeure d'histoire-géographie au collège, qui implique activement ses élèves dans les différentes commémorations.

Patricia SOUCHON souligne également l'importance de la présence de la fanfare, qui contribue à animer ce moment solennel.

Monsieur le Maire revient sur son élection à la présidence de la Communauté de communes HPVC et précise que celle-ci s'est faite naturellement. Il indique qu'il sera, de ce fait, moins présent en mairie et qu'il pourra compter sur ses adjoints et conseillers délégués pour prendre le relais.

Monsieur le Maire rappelle la tenue du Salon des Maires à Saint-Paulien le 19 juin, organisé par l'AMF, et souligne que tous les élus peuvent y participer sur inscription. Il précise qu'il s'agit d'une version plus réduite du salon parisien, réunissant néanmoins de nombreux exposants. Il estime que cet événement présente un réel intérêt pour les élus locaux.

Monsieur Le Maire se félicite de la réélection de Monsieur Bernard SOUVIGNET à la tête du SICTOM. Pierrick MARCON et Patricia SOUCHON siègent au sein de cette instance.

Monsieur Le Maire revient sur la cérémonie en l'honneur des 350 ans des Sœurs de Saint-François d'Assise, organisée en mairie. Il précise que cette congrégation était présente à Dunières et que les sœurs étaient hébergées dans l'ancienne maison de retraite.

Il souligne qu'il lui paraissait important de les recevoir, car elles ont accompli une véritable mission de service public auprès de la population : gestion de la morgue en lieu et place des pompes funèbres actuelles, visites aux malades et aux personnes âgées, à l'image de ce que réalise aujourd'hui l'ADMR, ainsi que la gestion de la maison de retraite, comparable à l'actuel EHPAD. Elles sont restées 110 ans à Dunières, présentes de jour comme de nuit.

Monsieur le Maire souhaite mettre de côté l'aspect religieux dans cette cérémonie et s'excuse auprès des élus pour l'information tardive, en précisant qu'un problème de communication est survenu.

Maxime JACQUIOT propose de mettre en place d'un agenda partagé pour mieux communiquer sur les événements, sous la forme d'un site ou d'une application à usage interne des conseillers municipaux.

Hélène DREVET présente les événements à venir à La Bobine Créative :

- Business Brunch 26/06/2026

Pensé comme un moment privilégié d'échanges, de rencontres et d'inspiration qui rassemblent les praticiens de l'espace Bien-être, les entreprises de l'espace coworking ainsi que des acteurs clés de l'écosystème entrepreneurial. Dans une atmosphère conviviale et propice aux discussions authentiques, cet événement réunira des professionnels partageant une même ambition : développer leur réseau, croiser les idées et faire émerger de nouvelles opportunités.

Ce Brunch est ouvert aux entreprises non adhérentes, ce peut être l'occasion de présenter son activité et d'échanger avec les professionnels présents.

- Clean up Day session été : 21/07/2026

Mais quoi de plus satisfaisant que d'avoir une boîte mail vide avant d'attaquer les congés ? La Bobine Créative propose un temps dédié, pour que cette tâche ne soit pas une corvée mais bien un moment clé !

- Matinale des professionnels du Bien-Être : 13/11/26

Une matinée dédiée aux professionnels du Bien-être pour échanger sur leurs pratiques, monter en compétences.

- Clean up day session hiver : 15/12/2026
- Repas de Noël de La Bobine créative: 18/12/2026

Hélène DREVET informe de la mise en place de nouvelles activités :

Nouveau Yoga avec Aurélie : tous les lundis de 12h15 à 13h15 à partir de septembre / séance découverte : 29.06, 06-13-20-27 juillet (10 euros)

Yoga avec Anne

Tous les lundis en soirée de 17h15 à 19h00

Tous les mercredis matin de 9h15 à 11h00

(Payant en direct prestataire qui loue la salle)

Pilates avec Géraldine

Tous les mardis de 13h30 à 14h30 (payant en direct du prestataire qui loue la salle)

Micro-Pause (Micro-Folie) avec Amélie

Mezzanine de l'espace coworking

Sur réservation prévoir 30 min (inclus dans les évènements gratuits de La Bobine Créative)

Monsieur Le Maire indique que les élus ont également un rôle de relais d'information auprès des entreprises artisanales, par exemple, souhaitant réserver des salles pour organiser des rencontres avec leurs fournisseurs ou des réunions professionnelles.

Catherine MARCON souligne qu'il ne faut pas négliger ces moments, au cours desquels les participants peuvent rencontrer de nouveaux partenaires. Elle précise que ces échanges sont toujours très enrichissants.

Hélène DREVET ajoute que ces rencontres permettent également d'étoffer son carnet d'adresses et de trouver du soutien auprès d'autres professionnels en cas de difficultés.

Pascale MERLE informe de la mise en place d'une session sur les gestes qui sauvent, le 28 mai. Deux sessions seront proposées, ouvertes aux agents actifs et retraités ainsi qu'aux élus. Il reste des places et les inscriptions sont encore possibles.

Jean-Paul GRANGE informe que le 20 mai, il a participé avec Christian CHAPUIS à la cérémonie d'ouverture du 60<sup>e</sup> Festival de La Chaise-Dieu. Il précise qu'un concert décentralisé aura lieu à Dunières le 28 août.

Wahiba LIMAIEM informe de l'intervention de la société COSEEC concernant le renouvellement du système d'arrosage automatique de la pelouse du terrain d'honneur, permettant un arrosage plus optimal et économique.

Elle précise qu'une réunion est prévue le 27 mai à 20h avec les acteurs sportifs et les utilisateurs, afin de réaliser un diagnostic des besoins et de recueillir leurs remarques et idées en vue de la mise en place du plan sportif local.

Pascal GOUY informe qu'il travaille actuellement sur le programme voirie. Les secteurs susceptibles d'être retenus sont notamment Philippot, la route sous le cimetière et Le Pin. Il précise que le budget cette année est réduit.

Patricia SOUCHON l'interroge sur l'effondrement de la chaussée rue de Ville, vers la bascule. Il lui répond qu'il s'agit d'un affaissement de réseau ayant entraîné la dégradation d'autres branchements, nécessitant la mise en place d'une route barrée.

Pascal GOUY informe que les travaux d'aménagement de la place et de la rue Saint-Martin pourraient débuter en septembre. Il précise également que, cette année, la communauté de communes HPVC devrait procéder au remplacement de la conduite dans le pré « Malartre », dans le cadre de sa compétence.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 28/05/2026 - 20 H (attribution marché parc du solier)**

**PROCHAINES DATES :**

03/06/2026 - 19h - commission enfance

23/05/2026 - nettoyage des berges de la Dunière - 8h-12h - salles annexes

28/05/2026 - gestes qui sauvent (pour ceux inscrits - inscriptions encore possible reste des places...)

La séance est levée.

Fin de séance

Fait à DUNIERES, le 18 mai 2026



Le Maire,  
Pierre DURIEUX

La secrétaire de séance  
Catherine MARCON